

Le libertaire

hebdomadaire

Les anarchistes veulent instaurer un mythe social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE

Un an	6 fr. .
Six mois	3 fr. .
Trois mois	1 fr. 50

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

PARIS - 15, Rue d'Orsel, 15 - PARIS

Adresser tout ce qui concerne

Rédaction :

à Emile AUBIN

l'Administration :

à Pierre MARTIN

ABONNEMENTS POUR L'EXTÉRIEUR

Un an	8 fr. .
Six mois	4 fr. .
Trois mois	2 fr. .

Le Droit de Vote et le Féminisme

Comme toute idée généreuse, le mouvement féministe, parti d'Angleterre, n'a pas manqué d'éveiller, en France, un courant d'aspirations bien caractérisées.

Nos voisins du Royaume-Uni ont eu leurs suffragettes, femmes vaillantes, héroïques jusqu'au martyre. Inébranlables dans la conviction de leurs droits, elles ont supporté toutes les vexations, enduré les ridicules, souffert les affronts et tenu tête aux injures les plus grossières, aux outrages les plus humiliants. Rien ne les a arrêtées : la prison, la torture et les menaces de mort. Vrai ! ce sont de beaux types de caractère, de belles natures d'apostolat qui montrent que « les temps héroïques ne sont pas clos, ne sont pas passés » et que l'espèce humaine recèle encore des énergies et des enthousiasmes sublimes.

Nous serions donné de voir, en France, les mêmes dévouements et s'accorder les mêmes sacrifices ? Peut-être. L'esprit d'imitation d'abord, l'émulation dans la propagande d'une cause que l'on croit raisonnable et noble ensuite, puis, les brutales malades-ses des autorités aidant, les colères peuvent monter, s'enflammer et dégénérer en violence en face des résistances têtues.

Et tous ces nobles élans, tous ces efforts dépensés, toutes ces abnégations affirmées, tout cela pour obtenir le suffrage universel pour les femmes, le bulletin de vote pour la moitié de la population adulte du pays : quelle erreur et quelle prodigalité pour obtenir une décevante inanité.

Et quelle n'a pas été notre surprise de voir notre collaboratrice Madeleine Pelletier, dans son article de la semaine dernière, exhorter les femmes à conquérir ce droit qui a si peu servi aux hommes depuis plus de soixante ans qu'ils en font usage.

Et ce n'est pas que notre camarade Madeleine Pelletier ne cache la stérilité du geste de voter ; elle est assez observatrice pour s'en rendre compte ; mais elle attribue à l'exercice de ce droit sans valeur une valeur quand même dans l'erreur accomplie par des couples de sexes différents.

Vous vouliez donc apprendre aux femmes à faire aussi des lois ? Les hommes n'en ont-ils pas assez fait ? Vous désirez encore que nos mères, nos sœurs et nos compagnes en fabriquent ? Mais, elles les feront pour elles, alors nous dire. — Voyons, est-ce que les électeurs appartenant à la classe ouvrière — et c'est ceux-là qui constituent la majorité — ont fait des lois pour eux ? Non, cela ne se peut pas. Ils nomment les législateurs qui, à leur tour, font les lois. Et ces lois, quelles qu'elles soient, ont généralement pour but de garantir l'existence de la classe privilégiée, en sacrifiant celle du souverain nominatif.

Et bien ! ce que les hommes n'ont pas su faire, ou plutôt n'ont pas pu faire de par l'organisation politique et économique de la société dans laquelle nous vivons, les femmes pourront-elles mieux le réussir ? Non, pas davantage. On part d'une erreur pour aboutir à une absurdité. Parce que l'homme se sert d'une mystification pour se croire souverain, il faut octroyer à la femme la même mystification pour qu'elle se figure être souveraine. Au lieu d'inciter cette dernière à ne pas répéter les mêmes sorties que le prétendu sexe fort, on la pousse à jouer la même comédie, à marcher dans la même direction et à égaler le mâle dans ses jardineries.

Les féministes suffragistes devraient bien se rendre compte que le S. U. ne donne pas de valeur à ceux qui l'exercent. Les femmes électrices ne seront pas plus émancipées par cette illusoire manifestation de la souveraineté populaire que les hommes ne l'ont été depuis qu'ils l'exercent. Celles qui seront ignorantes le resteront : le bulletin de vote n'apprend pas à lire à ceux qui sont complètement illétrés.

Et c'est quand l'homme commence à s'apercevoir de son erreur, qu'il approche de comprendre la supercherie dont il est victime ; c'est quand il va abandonner cette farce électorale pour ressaisir son fusil d'insurgé ou la bombe de terroriste ; c'est à ce moment-là que vous réclamez pour la moitié des exploités le droit de faire le même geste stupide du naïf votard ? Ah ! vrai, en agissant ainsi, vous ravivez le cadavre du parlementarisme, vous précipitez la moitié du prolétariat dans le bûcher où paissent les troupeaux d'électeurs, vous tournez le dos à la révolution sociale, vous servez les puissances faibles du nombre et de la bêtise, vous faites œuvre de réaction et vous créez, par avance, une armée contre-révolutionnaire qui se dressera pour combattre les révoltés et pour maintenir l'ordre moral (?) le désordre existant.

La plus grosse erreur que puisse commettre les féministes, c'est de lancer les femmes à la conquête du droit de vote ; car ce droit ne donne aucune puissance de fait : ce sont toujours des êtres que l'on dit souverains, mais qui sont gouvernés.

Quand nous n'avions pas le S. U., la révolte semblait bien plus légitime : on n'avait pas de succédané pour guérir le mal d'oppression césarienne. Les maîtres essayaient-ils de resserrer un peu plus fort les liens du joug qu'aujourd'hui l'émeute grondait, l'insurrection se levait et une vague de colère venait terroriser les oppresseurs. Le coq rouge chantait quelquefois sur les tours des vieux manoirs ; on voyait se balancer aux branches des épouvantails qui n'avaient rien de postiche et qui étaient d'un avertissement salutaire. Mais ils n'étaient point électeurs, ceux qui agissaient ainsi, qui se rebellaient contre les féodaux nobiliaires. Avec le bulletin de vote qu'ont les hommes et que vous voulez aussi pour les femmes, les féodaux modernes, ceux de la finance comme ceux de l'industrie et du négoce, n'ont plus rien à craindre : le truquage apporté par Ledru-Rollin en 48 les protège au lieu de les gêner, les garantit contre les soulèvements populaires. « A quoi bon répandre le sang quand on a dans la main une arme de papier qui peut anéantir les puissances les plus hautes et les plus fortes... »

Oui, croyez cela, bénovoles électeurs, et allez vous recueillir dans l'isoloir pour préparer votre engin terrible... Mais, elles les feront pour elles, alors nous dire. — Voyons, est-ce que les électeurs appartenant à la classe ouvrière — et c'est ceux-là qui constituent la majorité — ont fait des lois pour eux ? Non, cela ne se peut pas. Ils nomment les législateurs qui, à leur tour, font les lois. Et ces lois, quelles qu'elles soient, ont généralement pour but de garantir l'existence de la classe privilégiée, en sacrifiant celle du souverain nominatif.

Non, pousser le mouvement féministe dans la voie de l'obtention du S. U. n'est pas faire œuvre d'affranchissement de la femme. C'est une propagande absolument négative de tout résultat intéressant et qui n'attirera pas de sympathies à l'agitation faite dans ce but.

Il ne faut pas que la femme marche à la remorque de l'homme : il faut qu'elle travaille à se rendre son égal, non pas dans les préjugés, mais dans la culture de son intelligence et qu'elle s'applique à le dépasser pour l'entraîner dans la bonne direction qui est celle qui mène à l'expropriation économique, et, partant, politique, de la classe parasitaire.

C'est une grande perte pour le Parti où le député vendéen faisait souvent le clown pour la plus grande joie

de ses collègues. Baudry d'Asson était, en effet, l'enfant terrible du lieu et on lui permettait des choses qui auraient valu la censure à un autre Q. M.

Au moment de l'expulsion des congrégations, il se présente un jour à la Chambre tout vêtu de blanc et portant un crêpe. « Je porte, dit-il, le deuil de la liberté. » Lors de l'affaire des fiches, il se précipita sur le Petit Père Combes et pendant quelques instants le menaça avec une casserole.

Ses interruptions étaient légendaires à la Chambre. Les députés en riaient et, lorsque l'enfant terrible allait un peu loin, ses collègues de la gauche se contentaient de crier : « Au fou ! au fou ! à la douche ! »

Plaignons nos députés. Ils n'auront plus personne pour les reposer des éternels discours de Jaurès.

UN PERIL IMAGINAIRE

C'est de la dépopulation de la France qu'il s'agit. Au moins dix fois par trimestre, des économistes distingués jettent le cri d'alarme et s'efforcent de nous prouver, chiffres à l'appui, que les ménages français ne donnent plus assez d'enfants à la mère-patrie, tandis que l'Allemagne, au contraire, etc... On connaît l'antienne.

A statisticien, statisticien et demi. Un de nos confrères, M. Marcel Réjat, vient de publier une étude très documentée, à l'effet de démontrer que les doléances sur la crise de la natalité chez nous ne sont point aussi justifiées qu'on veut bien le dire.

D'après les travaux de Holt Scholing, le nombre des naissances pour 120 000 habitants a diminué : pour la France de 35 ; pour l'Allemagne de 40 ; pour l'Autriche et l'Italie de 21 ; pour le Royaume-Uni de 52, et pour l'Angleterre seule de 61.

La France n'a donc fait que précéder les autres pays dans ce mouvement de diminution. Mais elle est déjà distancée,

DANS LA VALLEE DE LARMES

C'est le clergé qui à la moyenne d'années la plus élevée, si l'on en croit la statistique suivante d'un médecin allemand, le docteur Gasper.

Ont atteint soixante-dix ans : Eclésiastiques 42 sur 100

Agriculteurs 40

Commerçants et ouv. 35

Avocats 29

Artistes et acteurs.... 28

Médecins 25

Les ecclésiastiques semblent peu pressés d'aller goûter de l'autre vie. En revanche, la mortalité des médecins rendra songeur bien des malades...

Pour la campagne antiparlementaire

Appel aux Anarchistes !

Les groupes sont avisés qu'une permission est établie, dès maintenant à l'Eglantine, 6, rue Ronsart (18^e) station Métro Anvers, et qu'un camarade s'y tiendra pendant toute la période électorale, le matin de 8 heures à 10 heures, l'après-midi de 3 heures à 5 heures et le soir de 9 heures à 11 heures. Les groupes désirant des affiches et tracts pour la campagne antiparlementaire n'auront qu'à venir y chercher ce dont ils ont besoin.

Il y a, je sais, dans la constitution, la séparation des pouvoirs, mais pour y croire, à cette séparation, il faut être naïf. Avec cela que le gouvernement ne fait pas ce qu'il veut des juges.

L'histoire, à cet égard, peut édifier les confiants ; les cours prévotales, les commissions mixtes ne sont pas précisément des exemples de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Et l'affaire Dreyfus ! Le tort de Monis a été de ne pas avoir la manière.

Il y a la forme, que diable ! On n'apprécie pas dans son cabinet un procureur général comme on ferait d'un préfet eng... et révocable à merci. On a un ami commun qui exprime à l'intérêt... désir... pas l'ordre... (on sait bien qu'on n'a pas d'ordre à donner à un magistrat indépendant). L'ami donc exprime le désir du gouvernement et le magistrat indépendant s'y conforme, sachant bien qu'en cas de désobéissance, on ne manquera pas de le pincer au premier tour.

D'autre part, les affiches et tracts sont prêts, mais les imprimeurs exigent que les délivrer ; donc, c'est une somme de 2 000 francs qu'il faut que nous trouvions, dans deux ou trois jours. Si les camarades susceptibles de poser leur candidature sont instantanément priés de nous le faire savoir le plus tôt ; nous tenons à leur disposition des libellés de dépôt de candidature tout prêts.

D'autre part, les affiches et tracts sont prêts, mais les imprimeurs exigent que nous les payions immédiatement pour les délivrer ; donc, c'est une somme de 2 000 francs qu'il faut que nous trouvions, dans deux ou trois jours. Si les camarades susceptibles de poser leur candidature sont instantanément priés de nous le faire savoir le plus tôt ; nous tenons à leur disposition des libellés de dépôt de candidature tout prêts.

C'est un voleur.

C'est bien possible, mais il n'est pas le seul ; comme si la finance tout entière n'était pas du vol.

La correctionnelle, c'est le risque constant des gens de bourse ; l'accident de travail toujours possible de la finance.

Le tort de Rochette, son tort principal peut-être a été de ne pas réussir.

C'est un petit (tout est relatif) qui a été vaincu par les gros.

Il ne me déplaît pas à moi, cet ancien garçon de café arrivé dans la haute finance ; il est peut-être escroc, mais à coup sûr, ce n'est pas un imbécile.

Il a volé la petite épargne. C'est malheureux évidemment, mais sur le sort des volés, je ne verserai pas trop de larmes.

Sont-ce les travailleurs qui ont souffert ; ah bien oui ! les travailleurs ne pouvant économiser n'ont rien à porter chez Rochette. Ceux que Rochette a volé, c'est le paysan, le petit commerçant, le domestique, les gens à bas de laine. Toute leur vie, ils luttent, se privent de tout, mangent mal, s'éclairent avec une lampe Pigeon, autant que possible ils se couchent à la nuit pour ne pas brûler de pétrole. L'hiver, ils rognent sur le feu ; leur enfant est malade, qu'il importe, ils lui achètent deux sous de tisane pour le guérir ; ils vont chercher le médecin quand il est aux trois quarts mort. Leur vieille mère est malade, tant mieux, ne va-t-elle pas enfin crever pour les débarrasser, à son âge on a assez vécu. Prêter cent sous à un ami, allez voir ce qu'on va voir !

La commission est nommée, elle traîne en longueur le plus possible, on entend toutes sortes de gens qui parlent pour ne rien dire. Pendant ce temps-là, un grand crime ou n'importe quoi accapare de nouveau l'attention, et l'enquête finit en queue de poisson, sans que plus personne ne proteste.

Ainsi est l'esprit français, l'esprit humain probablement, car il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement à l'étranger.

Cette fois-ci, on a bluffé encore davantage ; on a donné à ladite commission des pouvoirs judiciaires. Laissez-moi rire !

Comme si les loups se mangeaient entre eux.

Où en serait-on, si on s'emprisonnait entre soi. Aujourd'hui, moi, demain toi, n'est-il pas vrai. Alors !

Dans cette affaire, je l'avoue, je ne partage pas l'indignation de certains.

Il y a eu une pression exercée par un ministre sur un magistrat.

La belle affaire ! Il y a, je sais, dans la constitution, la séparation des pouvoirs, mais pour y croire, à cette séparation, il faut être naïf. Avec cela que le gouvernement ne fait pas ce qu'il veut des juges.

Citoyens, nous avons fait ce que nous avons pu ; le parti socialiste ne pourra réaliser la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production que lorsque nous serons la majorité. Et le tour sera joué.

Comediant !

Tant pis, après tout, pour le prolétariat, n'est-ce pas lui qui les nomme ? Il a les chefs qu'il mérite.

Dr. Madeleine PELLETIER.

Solidarité internationale

A tort ou à raison, le peuple français est considéré comme le plus révolutionnaire du monde. Le regard des minorités qui, dans chaque pays, luttent pour plus de bien-être et de liberté, est donc constamment tourné vers la France, berceau de tant de révoltes générales et vers Paris, le centre intellectuel du monde.

Tous les actes et toutes les tentatives révolutionnaires accomplis ici ont, de ce fait, une répercussion mondiale. Quand dans n'importe quel pays la réaction s'abat sur les nôtres, quand les quelques rares libertés concedées par les Etats modernes, celle de la presse et de la parole, cèdent la place à la plus odieuse des tyrannies, alors un suprême appel est lancé aux révolutionnaires français.

C'est que le monde n'a pas encore oublie 1789, 1848 et 1871, le souvenir de ces gl

et des sépultures gauloises, romaines et
mérovingiennes.

On peut de Dieppe comme de ses environs faire une balade en mer pour un prix des plus modiques, environ 30 centimes, pris à débâcle suivant le nombre des voyageurs.

Nous rappelons que le prix est fixé uniformément à dix francs et que les souscripteurs n'auront, moyennant ce prix à s'occuper de rien.

Le voyage aller et retour et un déjeuner et dîner copieux, leur sont assurés.

PROPOS D'UN... QUI N'EST PAS PARISIEN

Pas plus tard qu'hier, me trouvant dans le Métro, il me fut donné de songer aux sanctions que dans les *Propos d'un Parisien* il est, soit dit encore une fois, conseillé de prendre contre tous ceux qui crachent par terre. Ce n'est pas que quelqu'un eut craché de la sorte, mais il se produisit quelque chose de bien plus encore, car un des voyageurs vint à subitement saigner du nez. C'était un pauvre bougre qui, n'ayant probablement pas de mouchouï, se trouva bien forcé de dégouter, au supreme degré, les personnes qui se trouvaient là. Et je fus très amusé de voir la même effarure et toute à l'horreur qu'un tel spectacle provoquait chez quelques belles dames des plus délicates et à la fois des plus manières.

Je ne parvenais cependant pas à comprendre que la vue de ce saignement de nez provoquât en elles une si indigente horreur; elles qui périodiquement saignent de telle sorte que, dans la loi de Moïse, la femme devait, durant cette période, se tenir à l'écart comme un être trois fois impur, comme un être immobile.

Mais gardons-nous, contrairement à la loi de Moïse, de considérer la femme comme un être trois fois impur, comme un être immobile; puisque, si impur il y a en elle, c'est de cette impureté que nous sortons tous.

D'ailleurs, si en cela il fallait considérer la femme comme une sorte d'horreur, je dirais que l'acte de procréation devrait être considéré comme une horreur encore plus grande, car il est encore moins propre.

Il est moins propre, surtout si nous nous croyons certaine page des *Blasphèmes*, de Jean Richépin, lequel, autant que je me rappelle, nous présente tableau sous l'aspect d'un bourgeois et de sa femme, se bavant mutuellement dans la bouche et procrétant dans un spasme ignoble qui fait que le spermatozoïde aveugle est lancé dans l'ovaire. Et c'est cela que j'adorerais! dit-il comme conclusion!

Il est vrai qu'en sa qualité de poète, Jean Richépin ne peut comprendre cet acte de cette façon-là. Il le comprend plutôt comme un ange qui jamais ne fit la bête. Peut-être même se borna-t-il toujours à réciter des vers à sa femme et ne lui fit-il des enfants que par une sorte d'enchantement ou ivresse poétique presque divine.

Mais si je me trompe et que ce farceur se soit livré à l'acte de procréation comme le commun des autres hommes, je dis que ses enfants étant issus d'un accouplement analogique à celui qu'ils dépeignent dans ses *Blasphèmes*, ne devraient pas être très flattés qu'il se soit ainsi exprimé sur son propre compte, après avoir plus ou moins prosaïquement caressé sa femme et lui avoir envoyé dans l'ovaire le spermatozoïde aveugle qui les mit au monde.

Dans un autre sens si je me rappelle une poétesse américaine, dont plusieurs journaux ont parlé. Celle-ci trouve que le baiser est une saléte et elle va jusqu'à le proscrire entre époux et épouses, amant et maîtresses. Et même, ayant un fils d'une douzaine d'années, avoue-t-elle ne l'avoir jamais embrassé.

Sans doute qu'elle considère son enfant comme étant issu de quelque chose d'abominablement sale, puisqu'il suffit de le croire pour l'hygiène de sa précieuse personne.

En tout cas, comme il y a à baiser et baisser, il a bien fallu que pour mettre au monde son fils, elle ait eu à baiser d'une façon un peu moins propre que celle du baiser ordinaire qu'elle refuse de donner à qui que ce soit, pas plus à son mari qu'à sa progéniture.

Quelqu'un à qui j'ai cité le cas de cette immatricelle personne, m'a dit que pour rire au monde il ne voudrait être le mari d'une telle femme. Serait-elle belle comme un astre et lui vilaine comme un désastre, qu'il préférerait, a-t-il ajouté, coucher avec une brésil qu'avec cette poétesse, qui, duraient l'acte d'amour, n'embrasse même pas.

Et maintenant, après avoir écrit ici bien des choses qui semblent étrangères à ce que je m'étais strictement promis d'écrire au sujet des mensonges du journaliste Clément Vautel, que je dise à celui-ci que je ne crache jamais, ni par terre ni autrement. Et cependant j'ai parfois une furieuse envie de cracher sur la face de bien des gens.

Jean d'ARTAX.

A nos Abonnés

Les camarades dont l'abonnement est expiré sont priés de nous faire parvenir le montant de leur réabonnement, afin de nous éviter les frais de poste.

Et nous vote assez d'argent sans que nous lui en fournissons encore par notre malice.

THÉÂTRE

Le théâtre Montmartre donne en ce moment deux belles pièces sociales : *L'Usine qui flambe* et *La Pâque sociale*.

Dans la première pièce, nous assistons au magnifique combat de sentiments qui agitent un fils d'ouvrier devenu patron.

Dans la deuxième, à l'exposé de conceptions que l'auteur qualifie de socialistes, mais en réalité à l'exposé du communisme anarchiste.

Nous engageons nos amis libertaires à assister à la représentation de ces pièces.

Ils ne perdront pas leur temps.

J. R.

FÉDÉRATION COMMUNISTE ANARCHISTE RÉvolutionnaire DE LANGUE FRANÇAISE

DÉSERTEZ LES URNES !

Electeurs,

Aujourd'hui comme il y a quatre ans, des candidats de toutes les parties, de toutes les nuances font appel à vos suffrages.

Comme il y a quatre ans, tous, réactionnaires et républicains, progressistes et libéraux, radicaux et socialistes, sollicitent à l'envers le soin de vous représenter.

Comme il y a quatre ans les murs se couvrent d'affiches de toutes sortes, les tribunes publiques retentissent des accents passionnés des professionnels de la politique qui, en échange de vos bulletins de vote, vous promettent l'accroissement de votre bien-être, la diminution des charges fiscales qui pèsent lourdement sur vous l'amélioration de votre sort de travailleur, la baisse des loyers, la diminution du prix de la vie.

La course aux promesses est ouverte : de tous les candidats c'est à qui vous promettra plus que le concurrent.

Electeurs, tous vous trompez, le clérical comme l'anticlérical, le réactionnaire comme le républicain, le radical comme le socialiste.

Tous vous trompez, parce que tous savent qu'ils ne peuvent rien vous donner, et que même s'il leur était possible de vous obtenir les améliorations désirées, ce serait en définitive *vous seuls* qui en feriez les frais.

Car le Parlement, quels que soient les hommes qui le composent, de quelque façon que soit constituée la majorité qui le dirige, est impuissant à vous rien donner.

Le Parlement est impuissant

1^e Toutes les réformes obtenues à l'avantage des travailleurs l'ont été par leur seule action en dehors du Parlement.

C'est en dehors du Parlement que les ouvriers ont obtenu le droit de grève, et la loi de 1864 autorisant la cessation du travail n'a été que la reconnaissance légale, pure et simple, d'un droit acquis de haute lutte par les intéressés eux-mêmes.

C'est en dehors du Parlement que les ouvriers ont réalisé l'union de tous les exploitants et la loi du 21 mars 1884, la loi sur les syndicats, n'a fait qu'enregistrer le droit acquis, à la force du poingot des ouvriers, de se grouper.

Clemenceau, lui-même, qui n'est pas un révolutionnaire, l'a proclamé : « Nous n'instituons pas une liberté », s'écria-t-il, au moment de voter la loi, « nous régularisons une liberté qui a déjà été prise. »

C'est encore en dehors du Parlement et contre lui qu'a été décidée, en 1903, la suppression des bureaux de placement.

C'est en dehors du Parlement qu'a été votée, en 1906, la loi sur le repos hebdomadaire. Seule l'action persistante des employés a obligé les bavards du Palais-Bourbon à accorder ce qui déjà était un fait accompli.

2^e Toutes les réformes qui n'ont pas été conquises par les intérêts sont condamnées à rester lettre morte.

Est-elle appliquée la loi qui interdit l'ouverture des débits de boissons dans un certain rayon autour des établissements scolaires?

Est-elle appliquée la loi de 1892-1900 sur le travail des enfants? Les verrières et les filatures regorgent de milliers de pauvres petits êtres que la capacité capitaliste exploite d'une façon meurtrière, malgré et contre la loi.

Est-elle appliquée la loi sur le travail de nuit, en ce qui concerne les femmes et les enfants? Le ministère du Travail avoue qu'en 1910, le travail de nuit était pratiqué d'une façon permanente par 10.566 garçons de moins de 18 ans et 2.043 filles ou femmes.

Est-elle appliquée la loi sur les retraites? Cette loi dont ne veulent point les travailleurs a été mise en échec par la classe ouvrière et sur les 12 millions d'assurés obligatoires, c'est tout juste si 2 millions ont accepté le bénéfice ou prétendu tel de la loi.

Ainsi le Parlement ne peut rien accorder.

Toutes les réformes issues de la Chambre et du Sénat ont été obtenues par la seule action ouvrière en dehors de l'officine aux lois.

Et les réformes qui ne correspondent pas à une ferme volonté des intérêts eux-mêmes sont destinées à rester nulles et non avenues.

Le Parlement est donc un rouage inutile, et comme tout organe inutile il doit être supprimé.

Inanité des réformes fiscales

Car il ne faut pas se laisser prendre aux fabuleuses promesses de réformes fiscales.

Impôt sur le revenu, impôt sur le capital, dégrèvement de la terre, autant de réformes qui sont vouées d'avance à être stériles.

Toute augmentation d'impôts sur les riches retombera en fin de compte sur les pauvres qui seuls paieront.

Quand on aura supprimé l'impôt sur les fenêtres, et mis à la place l'impôt sur le revenu, croyez-vous que le propriétaire qui vous fait déjà payer ses portes et ses fenêtres hésitera à vous faire payer l'impôt sur le revenu?

Il n'y aurait qu'un seul et efficace moyen de diminuer le lourd fardeau de l'impôt : ce serait de diminuer les dépenses.

Or, en est-il ainsi? Non, mille fois non.

Tous les ans le budget s'accroît dans des proportions considérables.

Depuis 1911, première année de la législature qui finit, le budget de 4 milliards 300 millions est monté à 5 milliards 320 millions.

Il s'est donc accru en l'espace de 4 ans de plus d'1 MILLIARD.

Et ce milliard a été arraché au monde du travail, seul producteur de richesse.

Toutes les réformes fiscales sont donc mensongères : elles ne déchargeant pas le prolétariat, mais accroissent les charges qui pèsent sur ses épouses.

Quand les candidats viennent vous parler de la sollicitude du Parlement à l'égard des classes laborieuses, répondez-leur que cette sollicitude ne s'exerce et ne peut s'exercer que vis-à-vis de ceux qui possèdent;

Que toutes les réformes qui sont sorties du Parlement sont démeurées inefficaces à améliorer la situation du travailleur;

Et que seules ont été appliquées les réformes que les intérêts ont pris soin de conquérir eux-mêmes, sans le secours ni l'assentiment des assemblées légiférantes.

Ajoutez que la place de l'ami du travailleur n'est pas au Parlement, milieu de corruption, de tripatages et de scandales; mais au milieu du prolétariat, en contact constant avec lui, avec ses souffrances et ses misères.

Criez-leur que la servitude politique est la conséquence de la servitude économique et que le seul moyen de faire cesser l'oppression gouvernementale c'est de supprimer l'exploitation capitaliste, et cela non par l'action indirecte de délégués au Palais-Bourbon, mais par l'action directe des travailleurs eux-mêmes.

Travaillleurs, Le suffrage universel est un mensonge.

Le Parlement un rouage inutile.
Ne votez pas, abstenez-vous!
Désertez les urnes!

La Fédération Communiste Anarchiste Révolutionnaire

LE BILAN DE LA LÉGISLATURE

A L'ACTIF DES Q. M.

1910

23 MAI. — Les poursuites contre l'accaparement du bié, du sucre et de l'alcool sont abandonnées.
27 JUILLET. — Pichereau avoue avoir touché 25.000 francs pour porter sa plainte contre Rochette.
32 OCTOBRE. — Mobilisation des cheminots en grève par Briand.
30 OCTOBRE. — Briand est approuvé par la Chambre.

1911

20 JANVIER. — La Chambre examine la dissolution de la C. G. T.
14 MARS. — Envoi de renforts au Maroc.
6 AVRIL. — L'armée française saisie des dockers grévistes, à Bayonne.
AVRIL. — Le Gouvernement envoie 15.000 soldats en Champagne, et fait arrêter en masse les vigneronnes mécontentes.
1^e MAI. — Interdiction de la manifestation ouvrière.
20 JUIN. — La Chambre approuve l'épine de cumuler ses fonctions de Préfet de Police et d'administrateur du Stade.

6 JUILLET. — Envahissement policier de la Bourse du Travail de Paris.
6 OCTOBRE. — Cruppi prononce la déchéance de 17 conseillers prud'hommes (Sou du Soldat).
2 DECEMBRE. — Chesquière et Compère-Morel font, aux applaudissements de la Chambre, le procès de la C. G. T.

1912

1 JANVIER. — Revocation de Borderès, secrétaire du Syndicat des P. T. T., pour avoir critiqué Chaumier.

11 FÉVRIER. — La Chambre repousse la journée de 8 heures.

26 MARS. — Rétablissement des retraites militaires.

26 MARS. — Les députés socialistes votent les crédits pour la police.

24 AVRIL. — Poursuite contre le Sou du Soldat.

MAL. — Vote de la loi Berry-Millerand envoyant les jeunes militants syndicalistes aux Bat d'Af.

4 JUIN. — La Chambre examine un projet de loi sur la création d'une milice pour la répression des grèves.

22 AOUT. — Dissolution des syndicats d'instituteurs.

NOVEMBRE. — Perquisitions et arrestations de syndicalistes et d'anarchistes qui ont mené campagne contre la guerre.

1913

28 MARS. — La Chambre refuse l'amnistie aux condamnés des « lois scélérates ».

16 MAI. — La Chambre approuve le maintien de la classe, décidé par Barthou.

Perquisitions et arrestations en masses.

Condamnation féroce des soldats mutins.

JUILLET. — VOTE DE LA LOI DE TROIS ANS.

AOÛT. — Création des « gardes communales » contre les travailleurs.

CE QU'ILS NOUS COUTENT

BUDGET DE 1911 :

4 MILLIARDS 300 MILLIONS

BUDGET DE 1912 :

4 MILLIARDS 500 MILLIONS

BUDGET DE 1913 :

4 MILLIARDS 740 MILLIONS

BUDGET DE 1914 :

5 MILLIARDS 320 MILLIONS

TOTAL : 18 MILLIARDS 860 MILLIONS

Le travail étant la seule source de richesse, c'est donc sur les 12 millions de producteurs qu'est retombé en définitive ce formidable total.

